

<http://enseignants.se-unsq.org/Hors-classe-PE-2017-la-note-de-service-est-parue>



Hors-classe PE : plus de promus en 2017

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : jeudi 11 mai 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Cette année, le ratio de promotions à la hors-classe des PE augmente encore : il est de 5,5 %.

Les éléments de barème pour la hors-classe des PE ont été publiés au bulletin officiel (consultez la note de service : [ici](#)). Retrouvez ces éléments ci-dessous.

Échelon et note

Échelon au 31/08/2017 x 2 + note au 31/08/2016

L'avis du SE-Unsa

Le ministère a décidé de changer la date de prise en compte de la note. Jusqu'à présent, le barème prenait en compte la note au 31 décembre de l'année scolaire en cours. Cette décision, prise sans concertation, lèse les collègues qui ont été inspectés au 1er trimestre avec l'espoir d'améliorer leur barème. Le SE-Unsa est intervenu au ministère pour obtenir le retour à une date de note au 31 décembre.

Bonifications du barème

Exercice effectif en écoles ou établissements éducation prioritaire

Politique de la ville (arrêté de 2001) et REP+	2 pts
Rep	1 pt

Des conditions de durée d'exercice sont nécessaires pour pouvoir en bénéficier : il faut au moins 4 ans dans la même école ou établissement (*), année en cours comprise.

La clause de sauvegarde pour les collègues qui étaient affectés dans des écoles ou établissements ne bénéficiant plus d'un classement en éducation prioritaire est maintenue.

Directeurs et conseillers pédagogiques : 1 point

L'avis du SE-Unsa

Lors du groupe de travail, le SE-Unsa a dénoncé la condition d'exercice en éducation prioritaire au sein d'une même école ou établissement. Cela exclut les personnels affectés sur des postes partagés ainsi que les collègues affectés sur les postes de brigade Rep+. Pour le SE-Unsa, ces personnels, qui exercent toute l'année en éducation prioritaire doivent aussi voir leur engagement reconnu.

À partir du 7e échelon, tout professeur des écoles peut prétendre au passage à la Hors-classe.

Évaluez vos chances en contactant votre section : <http://enseignants.se-uns.org/Departements>

Pour rappel, à compter de la rentrée 2018, les règles d'avancement de grade seront modifiées :

<http://enseignants.se-uns.org/Carriere-renovee-un-systeme-d-avancement-rassurant>

(*) ou deux écoles si le changement est consécutif à une mesure de carte scolaire.